

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Initier la thérapie pour des lésions eczémateuses chez l'enfant (0-5 ans)		NUMÉRO : 7.04
		DATE : Septembre 2008
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à initier des mesures thérapeutiques.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières

CLIENTÈLES VISÉES

- Les enfants entre 0 et 5 ans

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- Le secteur santé parentale et infantile des CLSC

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Application de crème pour le traitement de lésions eczémateuses sans complications.

2. CONDITION D'INITIATION

- Suite à l'évaluation clinique de l'enfant.
- Identification de lésions eczémateuses sur le corps sans aucun autre problème de santé.

3. ORDONNANCE

- Crème **Glaxal Base** b.i.d. et au besoin

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Présence de lésions eczémateuses caractéristiques sur le corps.

4.2. Contre-indications

- Hypersensibilité à une des composantes du produit

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- Assurer le suivi du traitement 1 mois après l'initiation.

5.2. Procédures

- Signer et remettre le formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective à l'intention du pharmacien. **Annexe 1**
- Joindre une copie de l'ordonnance collective pour le pharmacien et la remettre au(x) parent(s). **Annexe 2** (Un document recto-verso peut être préparé)

Faire l'enseignement suivant au(x) parent(s) :

- Éviter les savons parfumés.
- Favoriser les vêtements 100 % coton lorsqu'il y a un contact direct avec le corps.
- Éviter les bains chauds.
- Éviter les bains prolongés.
- Utiliser un savon pour la lessive hypoallergène ou faire un deuxième rinçage.
- Ajouter au besoin : huile Keri un bouchon dans le bain ou savon Cétaphil liquide pour le corps
- Favoriser l'hydratation de la peau chaque jour même en l'absence de lésions.

5.3. Éléments de surveillance

- Surveiller toutes les détériorations liées à l'état de la peau.

5.4. Complications

- Infection des lésions

5.5. Limites d'application

- Référer au médecin ou à l'infirmière praticienne spécialisée-1^{re} ligne si aggravation ou traitement inefficace, si signes de prurit ou d'infection.
- Ces conditions associées demandent une consultation au médecin ou à l'infirmière praticienne spécialisée-1^{re} ligne :
 - Présence d'atopie
 - Présence d'asthme
 - Intolérance aux protéines bovines

6. SOURCES

- Cloutier, B. & Ménard, N. (2003), Pharma-Fiches, Éditions Gaëtan Morin, 3^e éditon, p. 276.
- Taketomo, C.K.; Hodding, J.H.; Kraus, D.M. (2007), Pediatric Dosage Handbook, 14^e édition. Lexi-Comp.
- Turgeon, J.; Bernard-Bonin, A.C.; et al. (2008), Dictionnaire pédiatrique de Weber, Éditions Gaëtan Morin, 3^e éditon.

Nom de l'installation (Nom et coordonnées): _____

FORMULAIRE DE LIAISON

APPLICATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE DU CSSSNL # 7.04 Initier la thérapie pour des lésions eczémateuses chez l'enfant

Date : _____

Nom et prénom de l'enfant: _____

Date de naissance : _____

J'AI PROCÉDÉ À L'ÉVALUATION DE L'ENFANT CI-HAUT MENTIONNÉ QUI PRÉSENTE DES LÉSIONS ECZÉMATEUSES ET RECOMMANDE L'APPLICATION DU PRODUIT SUIVANT. IL N'Y A AUCUNE CONTRE-INDICATION À L'UTILISATION DE CE PRODUIT.

Crème **Glaxal Base** b.i.d. et au besoin

Nom et prénom de l'infirmière

Signature de l'infirmière

N° de permis : _____

Téléphone : _____

Nom du prescripteur répondant: _____

N° de permis : _____

Téléphone : _____

INITIER LA THÉRAPIE POUR DES LÉSIONS ECZÉMATEUSES
ORDONNANCE COLLECTIVE # 7.04

PROFESSIONNELS VISÉS

- Pharmaciens communautaires

CLIENTÈLES VISÉES

- Enfants âgés entre 0 et 5 ans

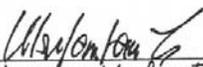
SERVICES CONCERNÉS

- CSSSNL

ORDONNANCE

SUR RÉCEPTION DU FORMULAIRE DE LIAISON POUR LE TRAITEMENT DE LÉSIONS ECZÉMATEUSES
REPLI PAR L'INFIRMIER(ÈRE) DU CSSSNL, SERVIR LE PRODUIT.

Adoptée par le CMDP du CSSSNL :


Jean-Jacques Klaffenstein, M.D., président

Date : 2009-01-14

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Initier la thérapie pour des lésions eczémateuses chez l'enfant (0-5 ans)	NUMÉRO : 7.04
	DATE : Septembre 2008
	RÉVISÉE :

Chef des omnipraticiens en pédiatrie : _____

Date : 08-11-18

Dr Dominique Ladger

Chef du département de pédiatrie : Dr Khabazeh

Date : 2008-11-28

Dr Youssef Khabazeh

Chef du département de pharmacie : Guyline Ladouceur

Date : 2008-12-10

Directeur des soins infirmiers : Martin Labrie

Date : 15.12.2008.

Martin Labrie

Adoptée par le CMDP : _____

Date : 2009-01-14

Jean-Jacques Klöpfenstein, M.D., président